



SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE
DE SECOURS DES ALPES-MARITIMES

Extrait des délibérations
du conseil d'administration

Séance du 17 juin 2024

Président de séance : Monsieur Charles Ange GINESY

Présents :

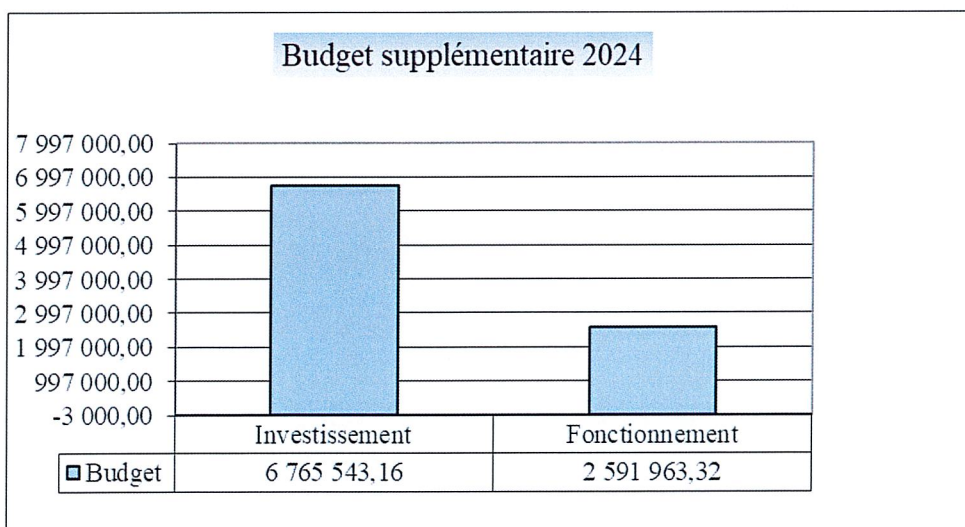
Titulaires : Madame Marie BENASSAYAG, Monsieur Yannick BERNARD, Monsieur Charles Ange GINESY, Madame Caroline MIGLIORE, Monsieur Michel ROSSI, Madame Anne SATTONNET .

Suppléants : Monsieur Pierre CORPORANDY, Madame Céline DUQUESNE, Monsieur Bertrand GASIGLIA, Monsieur Jean-Pierre LAFITTE, Madame Vanessa LELLOUCHE, Monsieur Gérald LOMBARDO, Madame Michèle OLIVIER,

Procurations : Monsieur Anthony BORRE à Madame Caroline MIGLIORE, Monsieur Jean LEONETTI à Monsieur Charles Ange GINESY.

RAPPORT N° 24-9 - Budget supplémentaire 2024 - Budget principal

Conformément à l'article L. 1612-11 du code général des collectivités territoriales et à la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe), le projet de budget supplémentaire du budget principal 2024 que j'ai l'honneur de soumettre à votre examen s'établit à 9 357 506,48 €, comme suit :



Cet équilibre tient compte :

- de la reprise de l'excédent global 2023 (2 432 924,32 € en fonctionnement et 10 141 713,61 € en investissement) ;
- du report des dépenses et recettes d'investissement (8 891 728,44 € en dépenses et 534 162,55 € en recettes) ;
- de la suppression de l'emprunt d'équilibre prévu initialement ;
- de réajustements budgétaires nécessaires au fonctionnement de l'établissement.

A- Les recettes :

L'ensemble de ces ressources provient principalement :

1- Section de fonctionnement :

- de l'affectation du résultat de fonctionnement en excédent reporté pour un montant de 2 432 924,32 € au titre de l'excédent net utilisable ;
- d'une inscription complémentaire de 145 000 € au titre des écritures de cession et de vente de véhicules préalablement proposées en commission de réforme des ventes de biens (délibérations n°24-B4 du 6 février 2024 et n°23-B72 du 19 décembre 2023). Cette somme est la contrepartie de l'inscription budgétaire prévue en dépense d'investissement ;
- d'un réajustement de 14 039 € pour la régularisation de la neutralisation des amortissements et des reprises de subvention transférables 2024. Cette somme est la contrepartie de l'inscription budgétaire prévue en dépenses d'investissement.

2- Section d'investissement :

- d'une somme de 534 162,55 € issue des subventions demandées dans le cadre des appels à projets suivants :
 - Contrat capacitaire interministériel pour un montant de 47 000 € ;
 - Pacte capacitaire pour un montant de 286 642,55 € ;
 - Fonds vert pour un montant de 61 720 € ;
 - Fonds investissement Région Sud pour un montant de 138 800 €.
- de la reprise du résultat d'investissement pour un montant de 10 141 713,61 € ;
- d'une diminution de 38 260 € pour le réajustement de la subvention actée dans le cadre du contrat capacitaire interministériel ;
- d'une diminution de 4 206 000 € du recours à l'emprunt s'expliquant notamment par le décalage des crédits de paiement 2024 du plan pluriannuel 2022/2026 des opérations de construction et de restructuration ;
- d'une inscription complémentaire de 100 000 € pour le réajustement de la dotation aux amortissements des biens amortis en 2024 selon la règle du prorata temporis. Cette somme est la contrepartie de l'inscription budgétaire prévue en dépenses de fonctionnement ;

- d'une inscription supplémentaire de 190 000 € afin de permettre les écritures de cession proposées en commission de réforme des ventes de biens (délibérations n°24-B4 du 6 février 2024 et n°23-B72 du 19 décembre 2023). Cette somme est la contrepartie de l'inscription budgétaire prévue en dépenses de fonctionnement ;
- d'une inscription de 43 387 € au titre des écritures d'ordre de régularisation, ceci afin de mettre en corrélation notre actif avec celui de notre payeur départemental.

B- Les dépenses :

Les dépenses à prendre en compte dans le cadre de cette étape budgétaire comprennent notamment les restes à réaliser et les nouvelles inscriptions qui vous sont détaillées par ailleurs :

1- La section de fonctionnement :

Des réajustements doivent être effectués afin de répondre aux besoins de l'établissement. Vous trouverez ci-après les plus significatifs :

- une inscription complémentaire de 880 867,74 € au titre du chapitre 011 « charges à caractère général » dont notamment :
 - 282 360 € pour la réalisation de l'étude de faisabilité et des travaux de réhabilitation de l'EHPAD Simone Veil qui accueillera les sapeurs-pompiers du CIS Pastour, le temps de sa restructuration (à minima 31 mois) ;
 - 52 300 € au titre du loyer 2024 de l'EHPAD à partir du 1^{er} juillet 2024 ;
 - 45 500 € au titre de l'augmentation de loyers, de charges locatives et de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères des sites de l'établissement ;
 - 16 000 € pour assurer l'hébergement des SPV saisonniers. Face aux difficultés de recrutement et à la problématique spécifique du logement saisonnier dans les Alpes-Maritimes, il est notamment prévu de les accueillir dans les structures du Crous de Nice et d'Antibes ;
 - 80 000 € au titre de l'anticipation du nouveau marché de maintenance et de réparation des installations de climatisation, de chauffage et de production d'eau chaude sanitaire, ceci afin de pallier les manquements répétés du titulaire actuel ;
 - 50 000 € dans le cadre de la réparation du moteur du bateau pompe Jean Giraud, endommagé lors d'une intervention dans le port de Saint-Laurent-du-Var la nuit du 1^{er} mai 2024 ;
 - 50 000 € au titre du déploiement du réseau départemental informatique VPN (Virtual Private Network), dont l'objectif est la création d'un réseau de liens internet sécurisés entre tous les sites du territoire ;
 - 111 968,8 € au titre des contrats de maintenance de plusieurs logiciels informatiques de l'établissement dont notamment le logiciel de gestion des temps de travail, l'application cartographique et le logiciel financier.

- une inscription de 1 153 221 € au titre du chapitre 012 « charges de personnels et frais assimilés », dont notamment :
 - 1 100 000 € pour les indemnisations des sapeurs-pompiers volontaires avec la mise en œuvre :
 - des gardes indemnisées 12 heures (au lieu de 11 heures actuellement) dans les centres de première intervention de type B à compter du 1^{er} juillet 2024 ;
 - des dispositifs préventifs de sécurité sur les grands événements qui se dérouleront les prochains mois, notamment les jeux olympiques et le tour de France.
- une inscription de 252 651,85 € au titre du chapitre 65 « autres charges de gestion courante », dont notamment :
 - 6 000 € au profit du dispositif « le bon samaritain » permettant de géolocaliser les volontaires formés aux gestes de premiers secours et à l'utilisation d'un défibrillateur. Ce rapport vous sera soumis par ailleurs, lors de cette séance ;
 - une inscription complémentaire de 211 669,85 € au titre de la subvention du budget principal vers le budget annexe. Ce réajustement porte la subvention d'équilibre à 811 669,85 €. Cette somme s'explique notamment par la progression du nombre de repas servis lors des formations des sapeurs-pompiers, les ravitaillements des personnels engagés sur opérations, la hausse du coût des denrées alimentaires pour le site d'Antibes et l'augmentation du coût des repas confectionnés par le prestataire pour les sites de Cagnes-sur-Mer et Nice Magnan.
- une diminution de 80 490,27 € au titre du chapitre 66 « charges financières ». Cet ajustement du montant des intérêts s'explique par le non recours à l'emprunt durant l'exercice 2024.
- une inscription de 318 713 € au titre du chapitre 042 « opérations d'ordre transférables entre sections », dont notamment :
 - une inscription complémentaire de 100 000 € pour le réajustement de la dotation aux amortissements des biens amortis en 2024 selon la règle du prorata temporis. Cette somme est la contrepartie de l'inscription budgétaire prévue en recettes d'investissement ;
 - une inscription supplémentaire de 190 000 € nécessaire aux écritures de cession proposées en commission de réforme des ventes de biens (délibérations n°24-B4 du 06 février 2024 et n°23-B72 du 19 décembre 2023). Cette somme est la contrepartie de l'inscription budgétaire prévue en recettes d'investissement ;
 - une inscription de 28 713 € au titre des écritures d'ordre de régularisation, ceci afin de mettre en corrélation notre actif avec celui de notre payeur départemental.
- des réajustements de crédits liés à l'exécution budgétaire sont également retracés dans le document joint en annexe.

2- La section d'investissement :

Les crédits inscrits dans cette section correspondent :

- en partie aux restes à réaliser (8 891 728,44 €) qu'il convient, conformément aux règles comptables et financières, de reporter sur l'exercice 2024 et qui ont été détaillé dans le compte administratif 2023 ;
- aux réajustements budgétaires liés aux modifications de programme d'investissement dont notamment :
 - une inscription de 800 000 € au titre du versement d'une subvention d'investissement au profit de l'agence ACMOSS, chargée de la mise en œuvre de l'outil RRF (réseau radio du futur), voué à remplacer le réseau de communication des services de sécurité et de secours français (Antarès). Le versement de cette subvention va permettre de financer l'infrastructure du réseau et ouvrira droit en contrepartie à minoration sur les redevances de fonctionnement dont l'établissement devra s'acquitter à compter de 2026 ;
 - une inscription de 460 000 € au titre de travaux allant permettre la mise à niveau technique d'équipements de type CVC (climatisation, ventilation, chauffage) dans nos casernes ;
 - une inscription de 70 000 € au titre des AMO (assistance à maîtrise d'ouvrage) pour l'étude préalable à la restructuration du CIS Cannes la Bocca ainsi qu'à celle du centre de réalité virtuelle qui sera basé sur le site du CIS Cagnes –sur - mer ;
 - une inscription de 250 000 € au titre des travaux de cloisonnement dans les locaux du site de Technopolis. Ces travaux s'inscrivent dans la démarche de non renouvellement au 31 octobre 2024 de l'un des trois baux locatifs. Il en résultera une économie annuelle de fonctionnement de près de 250 000 € dès l'exercice 2025 ;
 - une inscription de 250 000 € pour les recherches de fuites et les travaux d'étanchéité à réaliser notamment sur les toitures des bâtiments des sites de Cannes-la-Bocca, Mouans-Sartoux, Magnan (bâtiment officier), Antibes (bâtiment Nord), Fontan (vestiaires) et La Brigue ;
 - une inscription de 217 640 € au titre d'une partie des travaux de réhabilitation de l'EHPAD Simone Veil qui accueillera les sapeurs-pompiers du CIS Pastour le temps de sa restructuration ;
 - une inscription de 138 850 € pour l'achat d'équipements d'intervention tels que des gilets pare lames, des vestes de feu de structure et des matériels de plongée sous-marine ;
 - une inscription de 102 000 € au titre de la révision vicennale des deux échelles pivotantes automatiques affectées dans les CIS de Vallauris et Saint Isidore ;
 - une diminution de 500 000 € au titre du report d'acquisition de matériels de communication jusqu'ici utilisés dans le cadre du réseau Antares et dont la compatibilité avec le prochain dispositif RRF (réseau radio du futur) n'est à ce jour pas confirmée par l'agence ACMOSS ;

- une inscription de 64 270 € au titre des projets informatiques tels que la mise en œuvre de nouveaux modules LGTP, d'interfaces et d'un système de visioconférence ;
 - une diminution de 4 214 299,22 € au titre des modifications des crédits de paiement 2024 relatifs au programme pluriannuel 2022/2026 des opérations de construction et de restructuration (Annexe 1) ;
 - des réajustements des crédits de paiement 2024 liés aux modifications du plan pluriannuel d'acquisition de matériels roulants et nautiques pour les années 2022-2026 (Annexe 2) ;
- une diminution de 51 922,98 € au titre des remboursements des capitaux d'emprunt du fait du non recours à l'emprunt durant l'exercice 2024.
- une inscription de 64 253 € au titre des opérations d'ordre transférables entre sections, dont notamment :
- une inscription complémentaire de 35 000 € pour les écritures de cessions proposées en commission de réforme des ventes de biens (délibérations n°24-B4 du 6 février 2024 et n°23-B72 du 19 décembre 2023). Cette somme est la contrepartie de l'inscription budgétaire prévue en recettes de fonctionnement ;
 - d'un réajustement de 14 039 € au titre de la régularisation de la neutralisation des amortissements et des reprises de subvention transférable 2024. Cette somme est la contrepartie de l'inscription budgétaire prévue en recettes de fonctionnement ;
 - d'une inscription de 15 214 € nécessaire aux écritures d'ordre de régularisation afin de mettre en corrélation notre actif et l'actif de notre payeur départemental ;
- des réajustements de crédits liés à l'exécution budgétaire sont également retracés dans le document joint en annexe.

Le document budgétaire faisant apparaître les inscriptions en dépenses et en recettes des sections de fonctionnement et d'investissement est présenté, ci-après, en annexe.

Je vous propose d'approuver le présent budget supplémentaire du budget principal 2024, d'un montant total de 9 357 506,48 € soit 2 591 963,32 € en section de fonctionnement et 6 765 543,16 € en section d'investissement, selon le niveau de vote suivant :

- niveau du chapitre globalisé pour la section de fonctionnement ;
- niveau du chapitre pour la section d'investissement.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité, décide :

- d'approuver le présent budget supplémentaire du budget principal 2024, d'un montant total de 9 357 506,48 € soit 2 591 963,32 € en section de fonctionnement et 6 765 543,16 € en section d'investissement, selon le niveau de vote suivant :

- niveau du chapitre globalisé pour la section de fonctionnement ;
- niveau du chapitre pour la section d'investissement.

*Le président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours
des Alpes-Maritimes*



Charles Ange GINESY

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ETABLISSEMENT PUBLIC : SDIS DES ALPES-MARITIMES (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 28060051100024

POSTE COMPTABLE : PAYEUR DEPARTEMENTAL

M. 57

Budget supplémentaire (3)

Voté par nature

BUDGET : SDIS BP (4)

ANNEE 2024

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

(4) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	9
B1 - Présentation des AP votées	10
B2 - Présentation des AE votées	11
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	12
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	15
D1 - Balance générale - Dépenses	17
D2 - Balance générale - Recettes	19

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	21
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	25
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	28
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	29
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	30
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	31
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	33
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	36
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	40

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A1.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	Sans Objet
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	Sans Objet
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A1.908 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A2.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	Sans Objet
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	Sans Objet
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	Sans Objet
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A2.938 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	42
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	43
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	47
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	48
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet

B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	49
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	50
B3.1 - Etat des provisions constituées	52
B3.2 - Etalement des provisions	54
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	Sans Objet
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	55
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	Sans Objet
B7.3 - Etat des emprunts garantis	56
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	57
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés	Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus	Sans Objet
B8 - Subventions versées	58
B9 - Etat du personnel	59
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	Sans Objet
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	Sans Objet
B11.2 - Liste des établissements publics créés	64
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	65
C - Annexes budgétaires	
C1.1 - Equilibre budgétaire	66
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	67
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	68
D - Autres éléments d'information	
D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	70
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D3 - Décisions en matière de taux	Sans Objet
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
V - Arrêté et signatures	
A - Arrêté et signatures	71

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.



Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;
les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	1 111 390

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	

Informations financières – ratios		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	140.98
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	149.92
3	Dépenses d'équipement brut / population	18.80
4	Encours de dette / population (2) (3)	22.31
5	DGF / population	
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	81.68 %
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	105 %
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	10.77 %
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	14.88 %
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	5.96 %

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1^{er} janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante vote le présent budget :

- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- avec (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 7.5%
- Investissement : 7.5%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (5).

VII – Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N°... du ...

(5) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative avec retranscription des virements de crédits, s'il y a lieu.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)	C1

	RESULTAT DE L'EXERCICE N-1			
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A) (2)
TOTAL DU BUDGET	0,00	0,00	0,00	A1 0,00
Investissement	0,00	0,00	(3) 0,00	A2 0,00
Fonctionnement	0,00	0,00	(4) 0,00	A3 0,00

	RESTES A REALISER N-1		
	Dépenses	Recettes	Solde (B)
TOTAL des RAR	I + II 0,00	III + IV 0,00	B1 0,00
Investissement	I 0,00	III 0,00	B2 0,00
Fonctionnement	II 0,00	IV 0,00	B3 0,00

		RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)
TOTAL	A1 + B1	0,00
Investissement	A2 + B2	0,00
Fonctionnement	A3 + B3	0,00

(1) État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 0,00
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES	C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 0,00
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
VUE D'ENSEMBLE		A

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068) (1)	-2 126 185,28	-3 910 333,00

+

+

+

REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	8 891 728,44	534 162,55
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 10 141 713,61

=

=

=

Total de la section d'investissement (3)		6 765 543,16	6 765 543,16
--	--	--------------	--------------

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget (1)	2 591 963,32	159 039,00

+

+

+

REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 2 432 924,32

=

=

=

Total de la section de fonctionnement (4)		2 591 963,32	2 591 963,32
---	--	--------------	--------------

TOTAL DU BUDGET (5)		9 357 506,48	9 357 506,48
---------------------	--	--------------	--------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement à l'étape budgétaire de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(4) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(5) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
PRESENTATION DES AP VOTEES	B1

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
D MAT 2024/1	MATERIELS ROULANTS ET NAUTIQUES	21	290 657,30
D BATI 9 2024/1	PLAN 2022-26- CONST GUILLAUMES	23	339 584,96
D BATI 7 2024/1	PLAN 2022-26-CONS PEGOMAS	23	387 910,00
D BATI 3 2024/1	PLAN 2022-26-CONS ST MARTIN VESUBIE	23	688 261,24
D BATI 4 2024/1	PLAN 2022-26-REST CANNES PASTOUR	23	419 688,00
D BATI 5 2024/1	PLAN 2022-26-REST CASTAGNIERS	23	386 751,84
D BATI 6 2024/1	PLAN 2022-26-REST ISOLA	23	198 101,00
D BATI 10 2024/1	PLAN 2022-26-RESTRUCT VENCE	23	137 477,52
D BATI 2 2024/1	PLAN 2022-26-ROQUEBRUNE CAP MARTIN	23	539 994,31
D BATI 8 2024/1	PLAN 22-26 CONSTRUCTION ST SAUVEUR S/TINEE	23	200 000,00
D BATI 11 2024/1	PLAN 22-26 RESTRURATION CARROS	23	150 000,00
D BATI 1 2024/1	PLAN 22-26 SISMIQUE NICE MAGNAN	23	139 848,20
TOTAL			3 878 274,37

« AP de dépenses imprévues » (2)	020	0,00
---	-----	------

TOTAL GENERAL	3 878 274,37
----------------------	---------------------

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
PRESENTATION DES AE VOTEES	B2

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			

« AE de dépenses imprévues » (2)	022	0,00
---	------------	-------------

TOTAL GENERAL	0,00
----------------------	-------------

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (y compris opérations) (4)	1 507 860,00	773 268,31	123 328,00	123 328,00	2 404 456,31
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (4) (9)	950 000,00	776 719,07	800 000,00	800 000,00	2 526 719,07
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (4)	14 403 286,01	5 347 899,87	1 149 954,92	1 149 954,92	20 901 140,80
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (4) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (4)	5 180 794,69	1 987 811,19	-4 214 298,22	-4 214 298,22	2 954 307,66
Total des dépenses d'équipement		22 041 940,70	8 885 698,44	-2 141 015,30	-2 141 015,30	28 786 623,84
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 505 926,52	0,00	-51 922,98	-51 922,98	1 454 003,54
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (4)	7 000,00	6 030,00	2 500,00	2 500,00	15 530,00
Total des dépenses financières		1 512 926,52	6 030,00	-49 422,98	-49 422,98	1 469 533,54
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		23 554 867,22	8 891 728,44	-2 190 438,28	-2 190 438,28	30 256 157,38

040	Opérations ordre transf. entre sections (8)	3 761 132,78		49 039,00	49 039,00	3 810 171,78
041	Opérations patrimoniales (8)	200 000,00		15 214,00	15 214,00	215 214,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		3 961 132,78		64 253,00	64 253,00	4 025 385,78

TOTAL	27 516 000,00	8 891 728,44	-2 126 185,28	-2 126 185,28	34 281 543,16
--------------	----------------------	---------------------	----------------------	----------------------	----------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	34 281 543,16
---	----------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(8) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138) (4)	4 800 000,00	534 162,55	-38 260,00	-38 260,00	5 295 902,55
16	Emprunts et dettes assimilées (5)	4 206 000,00	0,00	-4 206 000,00	-4 206 000,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		9 006 000,00	534 162,55	-4 244 260,00	-4 244 260,00	5 295 902,55
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	2 400 000,00	0,00	0,00	0,00	2 400 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	50 000,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
Total des recettes financières		2 450 000,00	0,00	0,00	0,00	2 450 000,00
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		11 456 000,00	534 162,55	-4 244 260,00	-4 244 260,00	7 745 902,55

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	15 860 000,00		318 713,00	318 713,00	16 178 713,00
041	Opérations patrimoniales (10)	200 000,00		15 214,00	15 214,00	215 214,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		16 060 000,00		333 927,00	333 927,00	16 393 927,00

TOTAL	27 516 000,00	534 162,55	-3 910 333,00	-3 910 333,00	24 139 829,55
--------------	----------------------	-------------------	----------------------	----------------------	----------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	10 141 713,61
--	----------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	34 281 543,16
---	----------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR
LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)**

12 368 541,22

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(5) Sauf 165, 166 et 16449.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général (4)	24 500 254,00	0,00	880 867,74	880 867,74	25 381 121,74
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	126 831 200,00	0,00	1 153 221,00	1 153 221,00	127 984 421,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (4)	2 471 858,00	0,00	262 651,85	262 651,85	2 734 509,85
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		153 803 312,00	0,00	2 296 740,59	2 296 740,59	156 100 052,59
66	Charges financières	601 188,00	0,00	-80 490,27	-80 490,27	520 697,73
67	Charges spécifiques (4)	5 000,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	5 000,00		57 000,00	57 000,00	62 000,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		154 414 500,00	0,00	2 273 250,32	2 273 250,32	156 687 750,32

023	Virement à la section d'investissement (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	15 860 000,00		318 713,00	318 713,00	16 178 713,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		15 860 000,00		318 713,00	318 713,00	16 178 713,00

TOTAL	170 274 500,00	0,00	2 591 963,32	2 591 963,32	172 866 463,32
--------------	-----------------------	-------------	---------------------	---------------------	-----------------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	172 866 463,32
--	-----------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges (4)	1 015 200,00	0,00	0,00	0,00	1 015 200,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	5 520 659,47	0,00	0,00	0,00	5 520 659,47
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (4)	159 741 795,75	0,00	0,00	0,00	159 741 795,75
75	Autres produits de gestion courante (4)	180 612,00	0,00	0,00	0,00	180 612,00
Total des recettes de gestion courante		166 458 267,22	0,00	0,00	0,00	166 458 267,22
76	Produits financiers	5 000,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
77	Produits spécifiques (4)	50 100,00	0,00	110 000,00	110 000,00	160 100,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		166 513 367,22	0,00	110 000,00	110 000,00	166 623 367,22

042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	3 761 132,78		49 039,00	49 039,00	3 810 171,78
043	Opérations ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		3 761 132,78		49 039,00	49 039,00	3 810 171,78

TOTAL	170 274 500,00	0,00	159 039,00	159 039,00	170 433 539,00
--------------	-----------------------	-------------	-------------------	-------------------	-----------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	2 432 924,32
---	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	172 866 463,32
--	-----------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (7)	12 368 541,22	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.
---	----------------------	--

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DF\ 043 = RF\ 043$.

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – DEPENSES	D1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	-63 762,00	-63 762,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	-51 922,98	0,00	-51 922,98
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	896 596,31	0,00	896 596,31
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	1 576 719,07	0,00	1 576 719,07
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	6 497 854,79	15 214,00	6 513 068,79
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	-2 226 487,03	0,00	-2 226 487,03
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	8 530,00	0,00	8 530,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		77 801,00	77 801,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		6 701 290,16	64 253,00	6 765 543,16

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	6 765 543,16
--	--------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	880 867,74		880 867,74
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	1 153 221,00		1 153 221,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	262 651,85	0,00	262 651,85
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	-80 490,27	0,00	-80 490,27
67	Charges spécifiques (9)	0,00	190 000,00	190 000,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	57 000,00	128 713,00	185 713,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		2 273 250,32	318 713,00	2 591 963,32

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
------------------------------------	------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	2 591 963,32
---	--------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – RECETTES	D2

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement (reçues) (3)	495 902,55	0,00	495 902,55
15 Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	-4 206 000,00	0,00	-4 206 000,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	15 214,00	15 214,00
204 Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles (3)	0,00	60 000,00	60 000,00
22 Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018 RSA	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28 Amortissement des immobilisations		128 713,00	128 713,00
29 Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39 Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3... Stocks et en-cours		0,00	0,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481 Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49 Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59 Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021 Virement de la section de fonctionnement		0,00	0,00
024 Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total	-3 710 097,45	333 927,00	-3 376 170,45

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	10 141 713,61
--	----------------------

+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT	0,00
---------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	6 765 543,16
---	---------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013 Atténuations de charges (8)	0,00		0,00
016 APA	0,00		0,00
017 RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60 Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70 Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00		0,00
71 Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72 Production immobilisée		0,00	0,00
73 Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731 Fiscalité locale	0,00		0,00
74 Dotations et participations (8)	0,00		0,00
75 Autres produits de gestion courante (8)	0,00	0,00	0,00
76 Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77 Produits spécifiques (8)	110 000,00	49 039,00	159 039,00
78 Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79 Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total	110 000,00	49 039,00	159 039,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	2 432 924,32
---	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	2 591 963,32
--	---------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
- (3) Hors recettes imputées au chapitre 018.
- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET								III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE								A

DEPENSES

Chapitre		Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
TOTAL		27 516 000,00	8 891 728,44	3 878 274,37	-2 126 185,28	-2 126 185,28	-2 529 899,05	403 713,77	6 765 543,16
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	1 507 860,00	773 268,31	0,00	123 328,00	123 328,00	0,00	123 328,00	896 596,31
204	Subventions d'équipement versées (10)	950 000,00	776 719,07	0,00	800 000,00	800 000,00	0,00	800 000,00	1 576 719,07
21	Immobilisations corporelles	14 403 286,01	5 347 899,87	290 657,30	1 149 954,92	1 149 954,92	46 783,10	1 103 171,82	6 497 854,79
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	5 180 794,69	1 987 811,19	3 587 617,07	-4 214 298,22	-4 214 298,22	-2 576 682,15	-1 637 616,07	-2 226 487,03
Total des opérations d'équipement (4)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		22 041 940,70	8 885 698,44	3 878 274,37	-2 141 015,30	-2 141 015,30	-2 529 899,05	388 883,75	6 744 683,14
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	1 505 926,52	0,00		-51 922,98	-51 922,98		-51 922,98	-51 922,98
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	7 000,00	6 030,00	0,00	2 500,00	2 500,00	0,00	2 500,00	8 530,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		1 512 926,52	6 030,00	0,00	-49 422,98	-49 422,98	0,00	-49 422,98	-43 392,98
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		23 554 867,22	8 891 728,44	3 878 274,37	-2 190 438,28	-2 190 438,28	-2 529 899,05	339 460,77	6 701 290,16
040	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7)	3 761 132,78			49 039,00	49 039,00		49 039,00	49 039,00
041	Opérations patrimoniales (8)	200 000,00			15 214,00	15 214,00		15 214,00	15 214,00
Total des dépenses d'ordre		3 961 132,78			64 253,00	64 253,00		64 253,00	64 253,00

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (9)								0,00
---	--	--	--	--	--	--	--	-------------

Total des dépenses d'investissement cumulées								6 765 543,16
---	--	--	--	--	--	--	--	---------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(4) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 040 = RF 042*).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(9) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES					A

RECETTES

Chapitre		Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		27 516 000,00	534 162,55	-3 910 333,00	-3 910 333,00	-3 376 170,45
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	4 800 000,00	534 162,55	-38 260,00	-38 260,00	495 902,55
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	4 206 000,00	0,00	-4 206 000,00	-4 206 000,00	-4 206 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		9 006 000,00	534 162,55	-4 244 260,00	-4 244 260,00	-3 710 097,45
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	2 400 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		2 450 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chapitre		Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		11 456 000,00	534 162,55	-4 244 260,00	-4 244 260,00	-3 710 097,45
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	15 860 000,00		318 713,00	318 713,00	318 713,00
041	Opérations patrimoniales (7)	200 000,00		15 214,00	15 214,00	15 214,00
Total des recettes d'ordre		16 060 000,00		333 927,00	333 927,00	333 927,00

R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (8)	10 141 713,61
---	----------------------

Affectation au compte 1068 (9)	0,00
---------------------------------------	-------------

Total des recettes d'investissement cumulées	6 765 543,16
---	---------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(3) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(9) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET								III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE								A1

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
TOTAL		27 516 000,00	8 891 728,44	3 878 274,37	-2 126 185,28	-2 126 185,28	-2 529 899,05	403 713,77	6 765 543,16
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	1 507 860,00	773 268,31	0,00	123 328,00	123 328,00	0,00	123 328,00	896 596,31
2031	Frais d'études	100 000,00	250 700,00		70 000,00	70 000,00	0,00	70 000,00	320 700,00
2051	Concessions, droits similaires	1 407 860,00	522 568,31		53 328,00	53 328,00	0,00	53 328,00	575 896,31
204	Subventions d'équipement versées (10)	950 000,00	776 719,07	0,00	800 000,00	800 000,00	0,00	800 000,00	1 576 719,07
204113	Subv. Etat : Projet infrastructure	950 000,00	0,00		800 000,00	800 000,00	0,00	800 000,00	800 000,00
2041412	Subv. Cne GFP : Bâtiments, installations	0,00	776 719,07		0,00	0,00	0,00	0,00	776 719,07
21	Immobilisations corporelles	14 403 286,01	5 347 899,87	290 657,30	1 149 954,92	1 149 954,92	46 783,10	1 103 171,82	6 497 854,79
21351	Bâtiments publics	2 153 000,00	946 653,04		389 805,92	389 805,92	0,00	389 805,92	1 336 458,96
21535	Réseaux de transmission	156 250,00	15 486,72		-9 173,00	-9 173,00	0,00	-9 173,00	6 313,72
21536	Réseaux d'alerte	600 000,00	0,00		-500 000,00	-500 000,00	0,00	-500 000,00	-500 000,00
21538	Autres réseaux	386 200,00	154 186,54		13 000,00	13 000,00	0,00	13 000,00	167 186,54
21561	Matériel roulant	4 571 837,03	1 495 970,16		432 943,98	432 943,98	318 943,98	114 000,00	1 928 914,14
21568	Autre matériel, outillage incendie	1 555 690,00	122 854,54		139 306,99	139 306,99	0,00	139 306,99	262 161,53
21578	Autre matériel technique	83 000,00	0,00		5 762,36	5 762,36	0,00	5 762,36	5 762,36
2158	Autres inst., matériel, outill. techniques	758 739,00	449 522,20		184 038,39	184 038,39	0,00	184 038,39	633 560,59
21735	Installations générales (mise à dispo)	2 381 282,00	1 120 035,78		762 771,82	762 771,82	0,00	762 771,82	1 882 807,60
21828	Autres matériels de transport	778 679,98	901 056,95		-280 589,88	-280 589,88	-272 160,88	-8 429,00	620 467,07
21838	Autre matériel informatique	712 060,00	60 446,40		-2 000,00	-2 000,00	0,00	-2 000,00	58 446,40
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	145 530,00	80 853,23		14 814,34	14 814,34	0,00	14 814,34	95 667,57
2188	Autres immobilisations corporelles	121 018,00	834,31		-726,00	-726,00	0,00	-726,00	108,31
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	5 180 794,69	1 987 811,19	3 587 617,07	-4 214 298,22	-4 214 298,22	-2 576 682,15	-1 637 616,07	-2 226 487,03
2313	Constructions	1 498 000,00	522 131,30		-1 285 824,64	-1 285 824,64	-909 653,40	-376 171,24	-763 693,34
2317	Immo. corporelles reçues mise à dispo.	3 482 794,69	1 465 679,89		-2 928 473,58	-2 928 473,58	-1 667 028,75	-1 261 444,83	-1 462 793,69
238	Avances commandes immo corporelles	200 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
	Total des opérations d'équipement (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		22 041 940,70	8 885 698,44	3 878 274,37	-2 141 015,30	-2 141 015,30	-2 529 899,05	388 883,75	6 744 683,14
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	1 505 926,52	0,00		-51 922,98	-51 922,98		-51 922,98	-51 922,98
1641	Emprunts en euros	1 505 926,52	0,00		-51 922,98	-51 922,98		-51 922,98	-51 922,98
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	7 000,00	6 030,00	0,00	2 500,00	2 500,00	0,00	2 500,00	8 530,00
275	Dépôts et cautionnements versés	7 000,00	6 030,00		2 500,00	2 500,00	0,00	2 500,00	8 530,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		1 512 926,52	6 030,00	0,00	-49 422,98	-49 422,98	0,00	-49 422,98	-43 392,98
45...	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		23 554 867,22	8 891 728,44	3 878 274,37	-2 190 438,28	-2 190 438,28	-2 529 899,05	339 460,77	6 701 290,16
040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	3 761 132,78			49 039,00	49 039,00		49 039,00	49 039,00
	Reprise sur autofinancement antérieur	3 761 132,78			49 039,00	49 039,00		49 039,00	49 039,00
13911	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	40 956,51			-40 956,00	-40 956,00		-40 956,00	-40 956,00
13912	Subv. transf. Régions	12 043,33			-6 940,00	-6 940,00		-6 940,00	-6 940,00
13913	Subv. transf. Départements	1 197 553,20			-15 866,00	-15 866,00		-15 866,00	-15 866,00
13918	Autres subventions d'équipement transf.	2 831,36			0,00	0,00		0,00	0,00
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	30 000,00			35 000,00	35 000,00		35 000,00	35 000,00
198	Neutralisation des amortissements	2 477 748,38			77 801,00	77 801,00		77 801,00	77 801,00
	Charges transférées (8)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	200 000,00			15 214,00	15 214,00		15 214,00	15 214,00
21315	Centres d'incendie et de secours	0,00			15 214,00	15 214,00		15 214,00	15 214,00

SDIS DES ALPES-MARITIMES - SDIS BP - BS - 2024

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
21561	Matériel roulant	50 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
2313	Constructions	150 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		3 961 132,78			64 253,00	64 253,00		64 253,00	64 253,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(5) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.1

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
TOTAL			0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE	A3

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		27 516 000,00	534 162,55	-3 910 333,00	-3 910 333,00	-3 376 170,45
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	4 800 000,00	534 162,55	-38 260,00	-38 260,00	495 902,55
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	0,00	395 362,55	-38 260,00	-38 260,00	357 102,55
1312	Subv. transf. Régions	0,00	138 800,00	0,00	0,00	138 800,00
1313	Subv. transf. Départements	4 500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13148	Subv. transf. Autres communes	300 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (4)	4 206 000,00	0,00	-4 206 000,00	-4 206 000,00	-4 206 000,00
1641	Emprunts en euros	4 206 000,00	0,00	-4 206 000,00	-4 206 000,00	-4 206 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (5) (11)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		9 006 000,00	534 162,55	-4 244 260,00	-4 244 260,00	-3 710 097,45
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	2 400 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10222	FCTVA	2 400 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		2 450 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		11 456 000,00	534 162,55	-4 244 260,00	-4 244 260,00	-3 710 097,45
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (7) (8) (9)	15 860 000,00		318 713,00	318 713,00	318 713,00
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	30 000,00		130 000,00	130 000,00	130 000,00
21561	Matériel roulant	30 000,00		60 000,00	60 000,00	60 000,00
28031	Frais d'études	0,00		28 713,00	28 713,00	28 713,00
28041412	Subv.Cne GFP : Bâtiments, installations	10 000,00		0,00	0,00	0,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	1 100 000,00		0,00	0,00	0,00
281311	Bâtiments administratifs	35 486,00		0,00	0,00	0,00
281315	Centres d'incendie et de secours	2 500 000,00		0,00	0,00	0,00
281351	Bâtiments publics	644 000,00		0,00	0,00	0,00
281535	Réseaux de transmission	580 000,00		0,00	0,00	0,00
281536	Réseaux d'alerte	300 000,00		0,00	0,00	0,00

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
281538	Autres réseaux	300 000,00		0,00	0,00	0,00
281561	Matériel roulant	3 800 000,00		100 000,00	100 000,00	100 000,00
281568	Autre matériel, outillage incendie	1 100 000,00		0,00	0,00	0,00
281578	Autre matériel technique	70 500,00		0,00	0,00	0,00
28158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	230 000,00		0,00	0,00	0,00
2817311	Bâtiments administratifs (m. à dispo)	14,00		0,00	0,00	0,00
2817315	Centres d'incendie et de secours	1 190 000,00		0,00	0,00	0,00
281735	Installations générales (m. à dispo)	2 500 000,00		0,00	0,00	0,00
281828	Autres matériels de transport	440 000,00		0,00	0,00	0,00
281838	Autre matériel informatique	520 000,00		0,00	0,00	0,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	350 000,00		0,00	0,00	0,00
28188	Autres immo. corporelles	130 000,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	200 000,00		15 214,00	15 214,00	15 214,00
2031	Frais d'études	0,00		15 214,00	15 214,00	15 214,00
238	Avances commandes immo corporelles	200 000,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		16 060 000,00		333 927,00	333 927,00	333 927,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(6) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(10) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(11) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET								III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES– AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE								B

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
TOTAL		170 274 500,00	0,00	0,00	2 591 963,32	2 591 963,32	0,00	2 591 963,32	2 591 963,32
011	Charges à caractère général (4)	24 500 254,00	0,00	0,00	880 867,74	880 867,74	0,00	880 867,74	880 867,74
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	126 831 200,00	0,00		1 153 221,00	1 153 221,00		1 153 221,00	1 153 221,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (4)	2 471 858,00	0,00	0,00	262 651,85	262 651,85	0,00	262 651,85	262 651,85
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		153 803 312,00	0,00	0,00	2 296 740,59	2 296 740,59	0,00	2 296 740,59	2 296 740,59
66	Charges financières	601 188,00	0,00		-80 490,27	-80 490,27		-80 490,27	-80 490,27
67	Charges spécifiques (4)	5 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	5 000,00			57 000,00	57 000,00		57 000,00	57 000,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des dépenses financières		611 188,00	0,00	0,00	-23 490,27	-23 490,27		-23 490,27	-23 490,27
Total des dépenses réelles		154 414 500,00	0,00	0,00	2 273 250,32	2 273 250,32	0,00	2 273 250,32	2 273 250,32
023	Virement à la section d'investissement	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (5)	15 860 000,00			318 713,00	318 713,00		318 713,00	318 713,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		15 860 000,00			318 713,00	318 713,00		318 713,00	318 713,00

D002 Résultat reporté ou anticipé (6)								0,00
---------------------------------------	--	--	--	--	--	--	--	------

Total des dépenses de fonctionnement cumulées								2 591 963,32
---	--	--	--	--	--	--	--	--------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES	B

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		170 274 500,00	0,00	159 039,00	159 039,00	159 039,00
013	Atténuations de charges (3)	1 015 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	5 520 659,47	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	159 741 795,75	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	180 612,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		166 458 267,22	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	50 100,00	0,00	110 000,00	110 000,00	110 000,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		55 100,00	0,00	110 000,00	110 000,00	110 000,00
Total des recettes réelles		166 513 367,22	0,00	110 000,00	110 000,00	110 000,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	3 761 132,78		49 039,00	49 039,00	49 039,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		3 761 132,78		49 039,00	49 039,00	49 039,00

R002 Résultat reporté ou anticipé (8)	2 432 924,32
--	---------------------

Total des recettes de fonctionnement cumulées	2 591 963,32
--	---------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(8) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET								III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE								B1

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		170 274 500,00	0,00	0,00	2 591 963,32	2 591 963,32	0,00	2 591 963,32	2 591 963,32
011	Charges à caractère général (5)	24 500 254,00	0,00	0,00	880 867,74	880 867,74	0,00	880 867,74	880 867,74
60611	Eau et assainissement	230 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	2 513 676,00	0,00		10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
60621	Combustibles	13 400,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60622	Carburants	1 850 272,00	0,00		-7 000,00	-7 000,00	0,00	-7 000,00	-7 000,00
60623	Alimentation	70 100,00	0,00		-1 000,00	-1 000,00	0,00	-1 000,00	-1 000,00
60628	Autres fournitures non stockées	346 190,00	0,00		11 242,00	11 242,00	0,00	11 242,00	11 242,00
60631	Fournitures d'entretien	138 000,00	0,00		16 724,00	16 724,00	0,00	16 724,00	16 724,00
60632	Fournitures de petit équipement	2 392 885,00	0,00		-126 746,00	-126 746,00	0,00	-126 746,00	-126 746,00
60636	Habillement et vêtements de travail	962 113,00	0,00		149 917,00	149 917,00	0,00	149 917,00	149 917,00
6064	Fournitures administratives	79 690,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60661	Médicaments	150 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60662	Vaccins et sérums	6 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60668	Autres produits pharmaceutiques	422 351,00	0,00		3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00
6068	Autres matières et fournitures	100 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	3 026 219,00	0,00		41 019,00	41 019,00	0,00	41 019,00	41 019,00
6132	Locations immobilières	1 200 288,00	0,00		77 910,00	77 910,00	0,00	77 910,00	77 910,00
61351	Matériel roulant	5 200,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61358	Autres	486 154,00	0,00		3 543,00	3 543,00	0,00	3 543,00	3 543,00
614	Charges locatives et de copropriété	170 200,00	0,00		14 530,00	14 530,00	0,00	14 530,00	14 530,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	350 000,00	0,00		231 089,00	231 089,00	0,00	231 089,00	231 089,00
61551	Entretien matériel roulant	504 646,00	0,00		70 000,00	70 000,00	0,00	70 000,00	70 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	184 090,00	0,00		42 660,00	42 660,00	0,00	42 660,00	42 660,00
6156	Maintenance	2 131 625,00	0,00		204 463,80	204 463,80	0,00	204 463,80	204 463,80
6161	Multirisques	70 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6162	Assur. obligatoire	24 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6168	Autres primes d'assurance	3 889 413,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00		50 000,00	50 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00
6182	Documentation générale et technique	56 770,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	697 814,00	0,00		11 506,00	11 506,00	0,00	11 506,00	11 506,00
6185	Frais de colloques et de séminaires	1 300,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	13 200,00	0,00		7 285,00	7 285,00	0,00	7 285,00	7 285,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	2 096,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62268	Autres honoraires, conseils	63 766,00	0,00		12 943,94	12 943,94	0,00	12 943,94	12 943,94
6227	Frais d'actes et de contentieux	10 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6228	Divers	12 894,00	0,00		2 300,00	2 300,00	0,00	2 300,00	2 300,00
6231	Annonces et insertions	44 800,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	63 179,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6234	Réceptions	7 500,00	0,00		3 170,00	3 170,00	0,00	3 170,00	3 170,00
6236	Catalogues et imprimés	29 000,00	0,00		-5 592,00	-5 592,00	0,00	-5 592,00	-5 592,00
6238	Divers	2 900,00	0,00		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
6241	Transports de biens	19 170,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6247	Transports collectifs	10 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	446 976,00	0,00		46 300,00	46 300,00	0,00	46 300,00	46 300,00
6255	Frais de déménagement	4 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	45 700,00	0,00		-388,00	-388,00	0,00	-388,00	-388,00
6262	Frais de télécommunications	706 684,00	0,00		50 000,00	50 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00
627	Services bancaires et assimilés	32 388,00	0,00		-4 388,00	-4 388,00	0,00	-4 388,00	-4 388,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	516 675,00	0,00		600,00	600,00	0,00	600,00	600,00
62878	Remb. frais à des tiers	20 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6353	Impôts indirects	100,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	100,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	376 730,00	0,00		-36 221,00	-36 221,00	0,00	-36 221,00	-36 221,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (5) (6)	126 831 200,00	0,00		1 153 221,00	1 153 221,00		1 153 221,00	1 153 221,00
6218	Autre personnel extérieur	11 841,00	0,00		17 103,20	17 103,20		17 103,20	17 103,20
6331	Versement mobilité	776 466,00	0,00		28 255,00	28 255,00		28 255,00	28 255,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	768 966,00	0,00		-8 233,00	-8 233,00		-8 233,00	-8 233,00
64111	Rémunération principale titulaires	42 218 389,00	0,00		-585 565,00	-585 565,00		-585 565,00	-585 565,00
64112	SFT, indemnité de résidence	973 963,00	0,00		-43 601,00	-43 601,00		-43 601,00	-43 601,00
64113	NBI	855 483,00	0,00		-64 904,00	-64 904,00		-64 904,00	-64 904,00
64118	Autres indemnités	32 680 952,00	0,00		357 056,00	357 056,00		357 056,00	357 056,00
64131	Rémunérations	759 748,00	0,00		351 010,00	351 010,00		351 010,00	351 010,00
6414	Personnel rémunéré à la vacation	18 565 000,00	0,00		1 100 000,00	1 100 000,00		1 100 000,00	1 100 000,00
6417	Rémunérations des apprentis	79 497,00	0,00		-10 027,00	-10 027,00		-10 027,00	-10 027,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	7 263 033,00	0,00		-440 399,00	-440 399,00		-440 399,00	-440 399,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	17 018 772,00	0,00		283 001,00	283 001,00		283 001,00	283 001,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	30 767,00	0,00		12 107,00	12 107,00		12 107,00	12 107,00
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	86 216,00	0,00		-12 519,00	-12 519,00		-12 519,00	-12 519,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
646	Allocation de vétérance	655 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64731	Allocations chômage versées directement	135 907,00	0,00		156 040,00	156 040,00		156 040,00	156 040,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	215 100,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6478	Autres charges sociales diverses	2 540 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6488	Autres	1 196 100,00	0,00		13 896,80	13 896,80		13 896,80	13 896,80
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (5)	2 471 858,00	0,00	0,00	262 651,85	262 651,85	0,00	262 651,85	262 651,85
65311	Indemnités de fonction	44 246,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65312	Frais de mission et de déplacement	400,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6541	Créances admises en non-valeur	10 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6558	Autres contributions obligatoires	1 403 000,00	0,00		44 982,00	44 982,00	0,00	44 982,00	44 982,00
6568	Autres participations	159 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	233 500,00	0,00		6 000,00	6 000,00	0,00	6 000,00	6 000,00
65821	Déficit des budgets annexes administrati	600 000,00	0,00		211 669,85	211 669,85	0,00	211 669,85	211 669,85
6583	Int. moratoires et pénalités sur marchés	5 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6584	Amendes fiscales et pénales	100,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65888	Autres	16 112,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		153 803 312,00	0,00	0,00	2 296 740,59	2 296 740,59	0,00	2 296 740,59	2 296 740,59
66	Charges financières	601 188,00	0,00		-80 490,27	-80 490,27		-80 490,27	-80 490,27
66111	Intérêts réglés à l'échéance	600 188,00	0,00		-87 502,82	-87 502,82		-87 502,82	-87 502,82
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	0,00	0,00		7 012,55	7 012,55		7 012,55	7 012,55
6615	Intérêts comptes courants et de dépôts	1 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (5)	5 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	5 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (5)	5 000,00			57 000,00	57 000,00		57 000,00	57 000,00
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	5 000,00			57 000,00	57 000,00		57 000,00	57 000,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
			I			II			
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des charges financières et spécifiques		611 188,00	0,00	0,00	-23 490,27	-23 490,27		-23 490,27	-23 490,27
Total des dépenses réelles		154 414 500,00	0,00	0,00	2 273 250,32	2 273 250,32	0,00	2 273 250,32	2 273 250,32
023	Virement à la section d'investissement	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (7) (8) (9)	15 860 000,00			318 713,00	318 713,00		318 713,00	318 713,00
675	Valeurs comptables immobilisations cédée	30 000,00			60 000,00	60 000,00		60 000,00	60 000,00
6761	Différences sur réalisations (positives)	30 000,00			130 000,00	130 000,00		130 000,00	130 000,00
6811	Dot. amort. immos incorporelles	15 800 000,00			128 713,00	128 713,00		128 713,00	128 713,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (8) (10)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		15 860 000,00			318 713,00	318 713,00		318 713,00	318 713,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (11)

Montant des ICNE de l'exercice	128 791,66
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	7 012,55

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(5) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(6) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(7) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(11) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE	B2

Chap / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		170 274 500,00	0,00	159 039,00	159 039,00	159 039,00
013	Atténuations de charges (4)	1 015 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	115 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6459	Remb.charges sécu.sociale et prévoyance	900 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	5 520 659,47	0,00	0,00	0,00	0,00
70685	Inter. soumi. factur.(art L1424-42 CGCT)	1 470 424,47	0,00	0,00	0,00	0,00
706888	Autres	3 211 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	530 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70878	Remb. frais par des tiers	309 235,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (4)	159 741 795,75	0,00	0,00	0,00	0,00
744	FCTVA	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74718	Autres participations Etat	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7473	Participation départements	88 300 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74748	Participation autres communes	52 139 408,69	0,00	0,00	0,00	0,00
74758	Participation autres groupements	19 140 537,06	0,00	0,00	0,00	0,00
74888	Autres	61 850,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	180 612,00	0,00	0,00	0,00	0,00
755	Dédits et pénalités perçus	60 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7584	Recouvr./créances admises en non valeur	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75888	Autres	120 512,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		166 458 267,22	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
765	Escomptes obtenus	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (4)	50 100,00	0,00	110 000,00	110 000,00	110 000,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00
775	Produits des cessions d'immobilisations	50 000,00	0,00	110 000,00	110 000,00	110 000,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		166 513 367,22	0,00	110 000,00	110 000,00	110 000,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6) (7)	3 761 132,78		49 039,00	49 039,00	49 039,00
7761	Différences sur réalisations (négatives)	30 000,00		35 000,00	35 000,00	35 000,00
77681	Neutralisation des amortissements	2 477 748,38		77 801,00	77 801,00	77 801,00

Chap / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
			I		II	
777	Rec... subv inv transférées cpte résult	1 253 384,40		-63 762,00	-63 762,00	-63 762,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (5) (8)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		3 761 132,78		49 039,00	49 039,00	49 039,00

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (9)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.
(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).
(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
(7) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
(8) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
(9) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.
(10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	B1.1

B1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
2023901235X00001	19/12/2023	10 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
00604193665-43647895043	19/12/2023	8 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		18 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article M. 4221-5 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					33 614 513,00									
1641 Emprunts en euros (total)					33 614 513,00									
2010.063/A101011W	CAISSE D'EPARGNE	05/01/2010	05/01/2012	25/04/2012	2 000 000,00	F	Taux fixe à 3.34 %	3,340	3,382	EUR	T	C	O	A-1
2890/001	SOCIETE GENERALE	23/08/2021	30/06/2022	30/06/2023	7 000 000,00	F	Taux fixe à 0.94 %	0,940	0,954	EUR	A	C	O	A-1
A1012105	CAISSE D'EPARGNE	14/02/2012	25/04/2012	25/07/2012	4 000 000,00	F	Taux fixe à 5.87 %	5,870	6,090	EUR	T	P	O	A-1
A102250	CAISSE D'EPARGNE	19/04/2012	25/05/2012	25/08/2012	2 000 000,00	F	Taux fixe à 5.69 %	5,690	5,899	EUR	T	C	O	A-1
MIN255320EUR	DEXIA CL	27/12/2007	30/06/2008	01/08/2008	2 000 000,00	F	Taux fixe à 4.95 %	4,950	4,950	EUR	A	P	O	A-1
MIN534619EUR	BANQUE POSTALE	09/11/2020	06/09/2021	01/01/2022	6 000 000,00	F	Taux fixe à 0.95 %	0,950	0,967	EUR	T	C	O	A-1
MON214199EUR	DEXIA CL	09/10/2003	15/10/2003	01/12/2003	914 513,00	F	Taux fixe à 4.94 %	4,940	4,940	EUR	A	P	O	A-1
MON502150EUR	SFIL CAFFIL	19/12/2014	05/02/2015	01/06/2015	2 900 000,00	F	Taux fixe à 2.4 %	2,400	2,422	EUR	T	C	O	A-1
MON506772EUR	BANQUE POSTALE	28/12/2015	25/01/2016	01/05/2016	1 800 000,00	F	Taux fixe à 2.12 %	2,120	2,137	EUR	T	C	O	A-1
MON530109EUR	BANQUE POSTALE	13/12/2019	03/02/2020	01/06/2020	5 000 000,00	F	Taux fixe à 1.12 %	1,120	1,125	EUR	T	C	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total) (9)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					33 614 513,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle , B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		24 793 246,99					1 454 003,54	512 685,18	0,00	12 607,29
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		24 793 246,99					1 454 003,54	512 685,18	0,00	12 607,29
2010.063/A101011W	N	0,00	A-1	825 000,00	8,07	F	Taux fixe à 3.34 %	3,382	100 000,00	26 302,50	0,00	0,00
2890/001	N	0,00	A-1	6 720 000,00	23,50	F	Taux fixe à 0.94 %	0,954	280 000,00	64 220,80	0,00	0,00
A1012105	N	0,00	A-1	2 848 968,23	13,32	F	Taux fixe à 5.87 %	6,090	141 731,58	166 889,10	0,00	0,00
A102250	N	0,00	A-1	466 666,82	3,40	F	Taux fixe à 5.69 %	5,899	133 333,32	24 098,21	0,00	0,00
MIN255320EUR	N	0,00	A-1	1 229 242,21	13,58	F	Taux fixe à 4.95 %	4,950	62 938,78	60 847,49	0,00	0,00
MIN534619EUR	N	0,00	A-1	5 500 000,00	21,75	F	Taux fixe à 0.95 %	0,967	250 000,00	52 215,37	0,00	12 607,29
MON214199EUR	N	0,00	A-1	219 619,73	3,92	F	Taux fixe à 4.94 %	4,940	50 999,86	10 849,21	0,00	0,00
MON502150EUR	N	0,00	A-1	1 631 250,00	11,17	F	Taux fixe à 2.4 %	2,422	145 000,00	37 845,00	0,00	0,00
MON506772EUR	N	0,00	A-1	1 102 500,00	12,08	F	Taux fixe à 2.12 %	2,137	90 000,00	22 657,50	0,00	0,00
MON530109EUR	N	0,00	A-1	4 250 000,00	21,17	F	Taux fixe à 1.12 %	1,125	200 000,00	46 760,00	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

SDIS DES ALPES-MARITIMES - SDIS BP - BS - 2024

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		24 793 246,99					1 454 003,54	512 685,18	0,00	12 607,29

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	B1.3

B1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	B1.4

B1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	10	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	24 793 246,99	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME	B1.6

B1.6 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 01/01/N	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la collectivité.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	B2

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
	Biens de faible valeur - Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : €		
	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Bâtiments : Agencement Bâtiments	15	18/02/1998
L	Bâtiments : Construction Bâtiments	30	18/02/1998
L	Mobilier / Matériel Bureau : Mobilier	15	18/02/1998
L	Mobilier / Matériel Bureau : Matériel de bureau	10	18/02/1998
L	Mobilier / Matériel Bureau : Mat. Électrique / Electronique	5	18/02/1998
L	Matériels Incendie et Secours : Matériel santé	10	18/02/1998
L	Matériels Incendie et Secours : Incendie et secours	10	18/02/1998
L	Matériels Incendie et Secours : Cellule Amovible Spécialisée	15	18/02/1998
L	Matériel informatique : Périphériques	5	18/02/1998
L	Matériel informatique : Info- Poste de travail	5	18/02/1998
L	Matériel informatique : Info- Système centraux	5	18/02/1998
L	Matériels divers : Mat Classiques	10	18/02/1998
L	Matériels divers : Mat Electrique / Electronique	5	18/02/1998
L	Matériels divers : Mat Spécifiques	20	18/02/1998
L	Matériels divers : Mat Transmissions	15	18/02/1998
L	Véhicules Incendie et Secours : CAS, CID,VLTT, VSR, VPI, CCI, CYNOPHILE	15	18/02/1998
L	Véhicules Incendie et Secours : GCA, SEMI REMORQUE	17	18/02/1998
L	Véhicules Incendie et Secours : MRP	20	18/02/1998
L	Véhicules Incendie et Secours : Autres Vehicule /Secours	10	18/02/1998
L	Véhicules Incendie et Secours : VRM	6	18/02/1998
L	Véhicules Incendie et Secours : VSAB	8	18/02/1998
L	Véhicules Incendie et Secours : Garantie décennale EPA	5	18/02/1998
L	Véhicules Divers : Voitures	10	18/02/1998
L	Logiciels : logiciels d'application et progiciels	8	11/06/2010
L	Logiciels : Logiciels bureautiques	3	11/06/2010
L	Projet refonte syst opérationnel-evolution réseaux radioélec comm opérationnelles (SIOP)	15	14/10/2010
L	Véhicules Feux Urbains : FPT, FPTM, FPTL, FPTLHR, FPTL/SR	17	23/06/2016
L	Véhicules Feux Urbains : EPA, EPSA, EPC	20	23/06/2016
L	Véhicules Feux de Forêts et Divers : CCLA <= 3,5 T, CCLB >=3,5 T, CCLFC, CCFM,CCFS,CCGC, CGCA	20	23/06/2016
L	Véhicules spécialisés et Interventions Diverses : VEMA (CPCE)	20	23/06/2016
L	Véhicules spécialisés et Interventions Diverses : VL , VTP	12	23/06/2016

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délégation du
L	Mobilier / Matériel Bureau : Photocopieurs	5	22/06/2018
L	Frais d'etudes : Non suivis de réalisation	5	06/12/2022

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N	B3.1

PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		62 000,00	62 000,00	0,00	62 000,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		62 000,00	62 000,00	0,00	62 000,00
Provisions pour dépréciation des comptes de tiers	0,00		62 000,00	62 000,00	0,00	62 000,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions semi-budgétaires	0,00		62 000,00	62 000,00	0,00	62 000,00
PROVISIONS BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions budgétaires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
TOTAL PROVISIONS	0,00		62 000,00	62 000,00	0,00	62 000,00

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) A renseigner selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(3) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETALEMENT DES PROVISIONS	B3.2

B3.2 – ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

Nature de la provision	Objet	Montant total de la provision à constituer	Durée	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner
------------------------	-------	--	-------	---	---	--------------------------------

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.1

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS DONNES

Article		Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 01/01/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
8015	Emprunts garantis (1)	0,00	0,00	
8016	Contrats de crédit-bail (2)	0,00	0,00	0,00
8017	Subvention à verser en annuité (3)	0,00	0,00	0,00
8018	Autres engagements donnés			
	Marchés de partenariat (4)		0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics (3)	0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (3)	0,00	0,00	0,00
	Dans le cadre d'une délégation de service public (3)	0,00	0,00	0,00
	Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00

(1) A compléter depuis l'état des emprunts garantis.

(2) A compléter depuis l'état des contrats de crédit-bail.

(3) A compléter depuis l'état des autres engagements données.

(4) A compléter depuis l'état des marchés de partenariat.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.3

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS																		
Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée rési- duelle	Périodi- cité des rem- bour- sements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actua- riel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00										0,00	0,00	
TOTAL GENERAL					0,00	0,00										0,00	0,00	

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; B : bimestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.4

CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio (1)	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (2)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (2)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (3)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D	0,00
Recettes réelles de fonctionnement	II	0,00
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (4)	I / II	0,00

(1) Ratio défini aux articles L. 4253-1 ou L. 3231-4 ou L. 2252-1 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(2) Hors opérations visées par l'article L. 4253-2 ou L. 3231-4-4 ou L. 2252-2 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(3) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(4) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES					IV
ANNEXES PATRIMONIALES – SUBVENTIONS VERSEES					B8
SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET					
Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT (total)					0,00
FONCTIONNEMENT (total)					239 500,00
65748	23-33	Participation au budget de fonctionnement	UDSPAM	Association	175 000,00
65748	23-33	Participation au budget de fonctionnement	AMISDIS	Association	49 000,00
65748	23-33	Participation au budget de fonctionnement	ADRASEC 06	Association	3 000,00
65748	23-33	Participation au budget de fonctionnement	Pupilles Orphelins	Association	6 500,00
65748		Participation au budget de fonctionnement	Le bon samaritain	Association	6 000,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.
(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.
(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Directeur départemental adjoint - SDIS	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		201,00	0,00	201,00	196,60	0,00	196,60
Adjoint administratif	C	23,00	0,00	23,00	23,00	0,00	23,00
Adjoint administratif principal de 1ère classe	C	80,00	0,00	80,00	77,80	0,00	77,80
Adjoint administratif principal de 2ème classe	C	14,00	0,00	14,00	14,00	0,00	14,00
Administrateur territorial	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Attaché	A	7,00	0,00	7,00	6,80	0,00	6,80
Attaché hors classe	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Attaché principal	A	8,00	0,00	8,00	7,80	0,00	7,80
Directeur territorial	A	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Rédacteur	B	12,00	0,00	12,00	12,00	0,00	12,00
Rédacteur principal de 1ère classe	B	23,00	0,00	23,00	22,30	0,00	22,30
Rédacteur principal de 2ème classe	B	31,00	0,00	31,00	29,90	0,00	29,90
FILIERE TECHNIQUE (c)		156,00	0,00	156,00	144,50	11,00	155,50
Adjoint technique	C	15,00	0,00	15,00	15,00	0,00	15,00
Adjoint technique principal de 1ère classe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint technique principal de 2ème classe	C	4,00	0,00	4,00	4,00	0,00	4,00
Agent de maîtrise	C	20,00	0,00	20,00	20,00	0,00	20,00
Agent de maîtrise principal	C	69,00	0,00	69,00	68,80	0,00	68,80
Ingénieur	A	10,00	0,00	10,00	4,00	0,00	4,00
Ingénieur chargé de la construction des opérations bâtimentaires	A	0,00	0,00	0,00	0,00	4,00	4,00
Ingénieur chargé de projet informatique	A	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00
Ingénieur chargé de projet transformation numérique	A	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
Ingénieur en chef	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Ingénieur en chef hors classe	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Ingénieur hors classe	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Ingénieur hors classe Directeur des systèmes d'information	A	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00
Ingénieur ppal Chargé des systèmes de traitement de l'alerte	A	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00
Ingénieur principal	A	7,00	0,00	7,00	5,90	0,00	5,90
Technicien	B	6,00	0,00	6,00	6,00	0,00	6,00
Technicien principal de 1ère classe	B	15,00	0,00	15,00	14,00	0,00	14,00
Technicien principal de 1ère classe GF Numérique et système d'information	B	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00
Technicien principal de 2ème classe	B	7,00	0,00	7,00	4,80	0,00	4,80
Technicien principal de 2ème classe Chargé de la construction des opérations batimentaires	B	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00
Technicien principal de 2ème classe Opérations nouvelles et conduite d'opérations	B	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		0,00	0,00	0,00	0,00	2,00	2,00
Technicien Paramédical de classe sup Préparateur en pharmacie de classe supérieure	B	0,00	0,00	0,00	0,00	2,00	2,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		3,00	0,00	3,00	0,00	0,00	0,00
Technicien Paramédical de classe supérieure	B	2,00	0,00	2,00	0,00	0,00	0,00
Vétérinaire (médecin hors classe)	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		1 260,00	0,00	1 260,00	1 257,60	2,00	1 259,60
Adjudant	C	624,00	0,00	624,00	623,30	0,00	623,30
Cadre de santé (Commandant)	A	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Cadre supérieur de santé (Lieutenant-Colonel)	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Capitaine	A	50,00	0,00	50,00	50,00	0,00	50,00
Caporal	C	106,00	0,00	106,00	106,00	0,00	106,00
Caporal-chef	C	52,00	0,00	52,00	51,80	0,00	51,80
Colonel	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
Colonel hors classe	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Commandant	A	26,00	0,00	26,00	26,00	0,00	26,00
Contrôleur général	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Infirmier de classe normale (Lieutenant)	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Infirmier de classe supérieure (Lieutenant)	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Infirmier hors classe (Capitaine)	A	6,00	0,00	6,00	5,80	0,00	5,80
Lieutenant de 1ère classe	B	46,00	0,00	46,00	46,00	0,00	46,00
Lieutenant de 2ème classe	B	89,00	0,00	89,00	89,00	0,00	89,00
Lieutenant hors classe	A	23,00	0,00	23,00	23,00	0,00	23,00
Lieutenant-colonel	A	15,00	0,00	15,00	15,00	0,00	15,00
Médecin de classe exceptionnelle (Colonel)	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Médecin de classe normale stagiaire (Capitaine)	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Médecin de classe normale titulaire (Commandant)	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Médecin hors classe (Lieutenant-Colonel)	A	5,00	0,00	5,00	3,70	1,00	4,70
Pharmacien de classe exceptionnelle (Colonel)	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Pharmacien de classe normale stagiaire (Capitaine)	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Pharmacien de classe normale titulaire (Commandant)	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Pharmacien hors classe (Lieutenant-Colonel)	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Sapeur	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Sergent	C	208,00	0,00	208,00	208,00	0,00	208,00
Service de Santé et de Secours Médical Vétérinaire Médecin hors classe de SPP	A	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		1 620,00	0,00	1 620,00	1 598,70	15,00	1 613,70

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Ingénieur chargé de la construction des opérations bâtimentaires	A	TECH	565	0,00	332-8-2°	CDD
Ingénieur chargé de la construction des opérations bâtimentaires	A	TECH	611	0,00	332-24	CDD
Ingénieur chargé de la construction des opérations bâtimentaires	A	TECH	518	0,00	332-24	CDD
Ingénieur chargé de la construction des opérations bâtimentaires	A	TECH	565	0,00	332-24	CDD
Ingénieur chargé de projet informatique	A	TECH	611	0,00	332-8-2°	CDD
Ingénieur chargé de projet transformation numérique	A	TECH	444	0,00	332-8-2°	CDD
Ingénieur hors classe Directeur des systèmes d'information	A	TECH	1100	0,00	332-8-2°	CDD
Ingénieur ppal Chargé des systèmes de traitement de l'alerte	A	TECH	837	0,00	332-8-2°	CDI
Médecin hors classe (Lieutenant-Colonel)	A		1027	0,00	332-8-2°	CDD
Service de Santé et de Secours Médical Vétérinaire	A		1216	0,00	332-8-1°	CDI
Médecin hors classe de SPP						
Technicien Paramédical de classe sup Préparateur en pharmacie de classe supérieure	B	MS	725	0,00	332-8-1°	CDI
Technicien Paramédical de classe sup Préparateur en pharmacie de classe supérieure	B	MS	725	0,00	332-8-1°	CDI
Technicien principal de 1ère classe GF Numérique et système d'information	B	TECH	638	0,00	332-8-2°	CDI
Technicien principal de 2ème classe Chargé de la construction des opérations batimentaires	B	TECH	480	0,00	332-8-2°	CDD
Technicien principal de 2ème classe Opérations nouvelles et conduite d'opérations	B	TECH	480	0,00	332-8-2°	CDD
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel
 ANIM : Animation.
 POL : Police.
 POMP : Sapeurs-pompiers.
 X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :

332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
326_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).
343-1_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
333-1_333-10 : Collaborateurs de cabinet.
333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
A : Autres.

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES	B11.2

LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES					
Catégorie d'établissement (1)	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	B11.3

LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie de services (1)	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
Etablissement public départemental	Cantine administrative	01/01/2003	14/03/2003	28060051100263	SPA	non

(1) Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE	C1.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (2)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	0,00	10 141 713,61	10 141 713,61	10 141 713,61
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	0,00	-8 357 565,89	-8 357 565,89	-8 357 565,89
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00	0,00	1 784 147,72

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (2)
Affectation au 1068 (C)	0,00	0,00	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00	0,00	1 784 147,72
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	0,00	0,00	0,00	0,00

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (2)
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	2 759 310,92	-115 684,98	-115 684,98	2 643 625,94
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	18 250 000,00	128 713,00	128 713,00	18 378 713,00
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	15 490 689,08	244 397,98	244 397,98	15 735 087,06

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique, lors de cette séance ou lors d'une séance précédente.

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Seuls les crédits de l'exercice sont pris en compte donc hors RAR. Le détail est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES	C1.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		I 2 759 310,92	-115 684,98	II -115 684,98
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		1 505 926,52	-51 922,98	-51 922,98
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	1 505 926,52	-51 922,98	-51 922,98
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		1 253 384,40	-63 762,00	-63 762,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>			
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	<i>1 253 384,40</i>	<i>-63 762,00</i>	<i>-63 762,00</i>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES	C1.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		V 18 250 000,00	128 713,00	VI 128 713,00
Ressources propres externes de l'année (a)		2 400 000,00	0,00	0,00
10222	FCTVA	2 400 000,00	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
Ressources propres internes de l'année (b) (4)		15 850 000,00	128 713,00	128 713,00
15...	Provisions pour risques et charges			
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
28...	Amortissement des immobilisations			
28031	Frais d'études	0,00	28 713,00	28 713,00
28041412	Subv.Cne GFP : Bâtiments, installations	10 000,00	0,00	0,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	1 100 000,00	0,00	0,00
281311	Bâtiments administratifs	35 486,00	0,00	0,00
281315	Centres d'incendie et de secours	2 500 000,00	0,00	0,00
281351	Bâtiments publics	644 000,00	0,00	0,00
281535	Réseaux de transmission	580 000,00	0,00	0,00
281536	Réseaux d'alerte	300 000,00	0,00	0,00
281538	Autres réseaux	300 000,00	0,00	0,00
281561	Matériel roulant	3 800 000,00	100 000,00	100 000,00
281568	Autre matériel, outillage incendie	1 100 000,00	0,00	0,00
281578	Autre matériel technique	70 500,00	0,00	0,00
28158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	230 000,00	0,00	0,00
2817311	Bâtiments administratifs (m. à dispo)	14,00	0,00	0,00
2817315	Centres d'incendie et de secours	1 190 000,00	0,00	0,00
281735	Installations générales (m. à dispo)	2 500 000,00	0,00	0,00
281828	Autres matériels de transport	440 000,00	0,00	0,00
281838	Autre matériel informatique	520 000,00	0,00	0,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	350 000,00	0,00	0,00
28188	Autres immo. corporelles	130 000,00	0,00	0,00
29...	Dépréciations des immobilisations			
31...	Matières premières (et fournitures) (5)			
33...	En-cours de production de biens (5)			
35...	Stocks de produits (5)			
39...	Dépréciation des stocks et en-cours			

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices			
49...	Dépréciation des comptes de tiers			
59...	Dépréciation des comptes financiers			
024	Produits des cessions d'immobilisations	50 000,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00	0,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D’INFORMATION – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE	D1

LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

Catégorie de services	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)
-----------------------	-----------------------------	------------------	----------------------	------------------------------------

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 22

Nombre de membres présents : 13

Nombre de suffrages exprimés : 15

VOTES :

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 27/05/2024

Présenté par le président (1),

A Nice, le 17/06/2024

Délibéré par l'assemblée conseil d'administration (2), réunie en session

A Nice, le 17/06/2024

Les membres de l'assemblée délibérante conseil d'administration (2),(3).

Benassayag Marie	
Bernard Yannick	
Corporandy Pierre	
Duquesne Céline	
Gasiglia Bertrand	
Ginésy Charles Ange	
Lafitte Jean-Pierre	
Lellouche Vanessa	
Lombardo Gérald	
Migliore Caroline	
Olivier Michèle	
Rossi Michel	
Sattonnet Anne	

Certifié exécutoire par le président (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice: 22

Nombre de membres présents: 13

Nombre de suffrages exprimés: 13 + 2 pouvoirs = 15

VOTES:

Pour: 15

Contre: 0

Abstentions: 0

Date de convocation: le 27 mai 2024

Présenté par le président,

A Nice, le 17 juin 2024

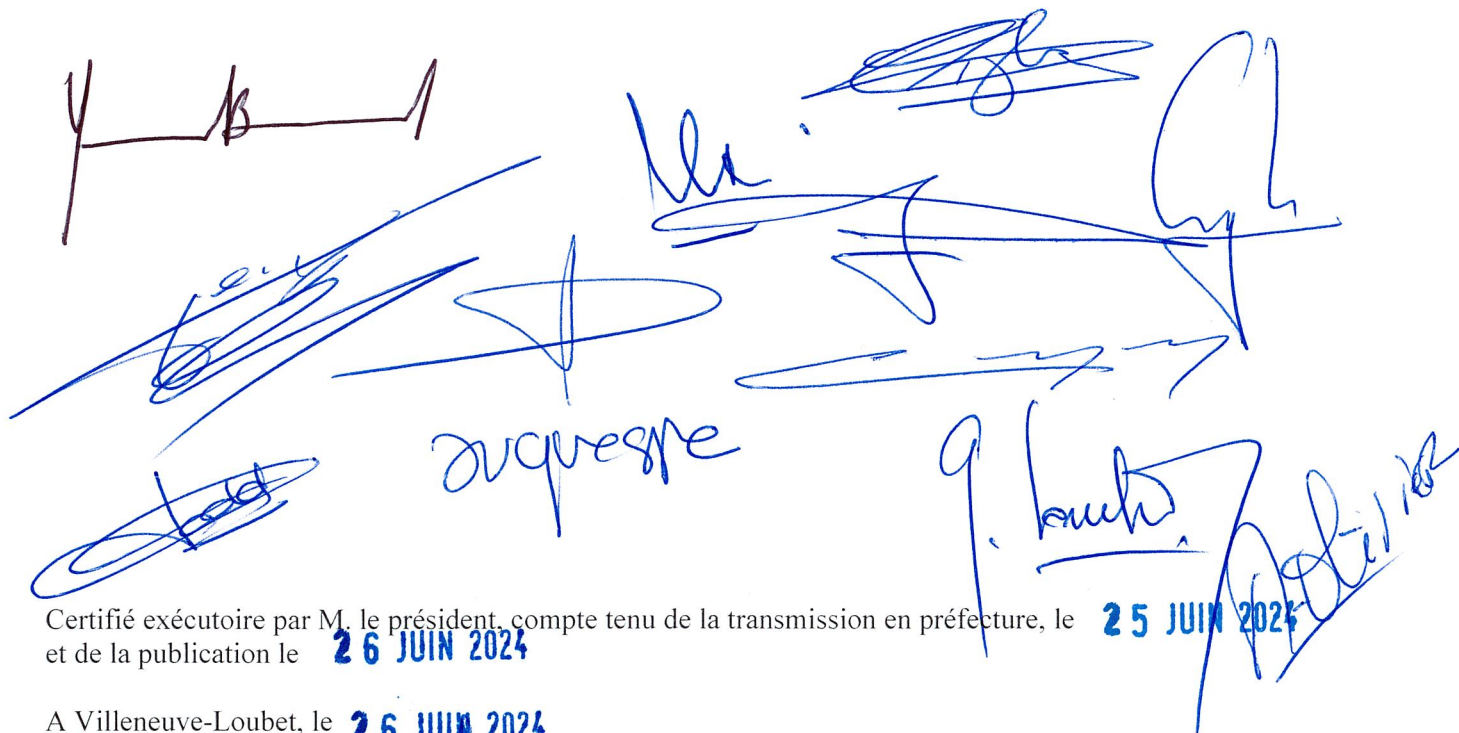
Le président,



Délibéré par le conseil d'administration, réuni en session

A Nice, le 17 juin 2024

Les membres du conseil d'administration,



Certifié exécutoire par M. le président, compte tenu de la transmission en préfecture, le 25 JUIN 2024 et de la publication le 26 JUIN 2024

A Villeneuve-Loubet, le 26 JUIN 2024



Budget supplémentaire 2024 – Budget principal